

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2026-042

« COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2026, le lundi 23 février, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mardi 17 février 2026 - Secrétaire de séance : Élisabeth LAROCHE

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 66 - Nombre de pouvoirs : 4 - Nombre de votants : 69

Étaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Sylvie SONNERY, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Hélène BROUSSE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Jean PEYSSON, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, Joël MATHY, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT (à partir de la délibération n°2026-025), Franck PLANET, Élisabeth LAROCHE, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Jean ROSET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie NICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (jusqu'à la délibération n°2026-034), Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Émilie CHARMET, Éric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Étaient excusés et ont donné pouvoir : Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Jean-Luc RAMEL (à Élisabeth LAROCHE), Jean-Alex PELLETIER (à Régine GIROUD), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET).

Était excusé et suppléé : Dominique DELOFFRE (par Hélène BROUSSE).

Étaient excusés : Patricia GRIMAL, Serge MERLE, Frédéric BARDOT, Maud CASELLA.

Étaient absents : Ludovic PUIGMAL, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Maël DURAND, Claire RAMONDOT, Mohammed EL MAROUDI, Michel MITANNE, Nazarello ALONSO, Gaël ALLAIN.

Objet : Attribution d'une subvention au promoteur Altine investissement pour une opération de démolition située sur la commune de Bourg-Saint-Christophe (52 925 €)

VU la délibération n°2023-298 du 21 décembre 2023 ;

VU la demande du promoteur Altine pour le projet de 14 logements sur la commune de Bourg-Saint-Christophe ;

VU l'avis favorable de la commission habitat du 20 janvier 2026 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 février 2026 ;

M. Éric BEAUFORT, vice-président, rappelle la mise en place par la communauté de communes d'une aide financière à la démolition dont les modalités ont été actualisées lors du conseil communautaire du 21 décembre 2023 et qui a pour objet d'aider les communes à réaliser une opération de logements comprenant des logements sociaux.

Dans ce cadre, le promoteur Altine Investissement soumet un projet de démolition sur la commune de Bourg-Saint-Christophe pour une opération de 14 logements (5 logements sociaux et 9 BRS). Le coût de la démolition s'élève à 105 850 € HT.

Il propose ainsi que la communauté de communes apporte une subvention à Altine Investissement pour cette démolition à hauteur de 52 925 € selon les modalités fixées dans la délibération n°2023-298 du 21 décembre 2023.

M. Bernard PERRET ne prend pas part au débat et au vote.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de verser une subvention de 52 925 € au promoteur Altine Investissement pour la démolition située sur la commune de Bourg-Saint-Christophe.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les documents se rapportant à ce fonds de concours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 27 février 2026

Publiée le 04 MARS 2026

Le Président, Jean-Louis GUYADER

